Des mesures de soutien aux entreprises

« La situation que nous vivons actuellement est inédite et malheureusement exceptionnelle à tout point de vue.

Chaque jour, cette pandémie désormais mondiale, touche chacun de nos concitoyens dans son quotidien, et dans les cas extrêmes, pour d'autres, dans leur chair.

Toutes les instances institutionnelles sont mobilisées. Nous recevons toutes les informations, dorénavant quotidiennes, nationales, régionales, départementales.

A notre échelle territoriale, celle de notre Intercom, je souhaiterais vous donner, lorsque l'actualité le demandera, quelques informations, sélectionnées à dessein, sur les actions mises en oeuvre sur notre territoire, par nos équipes et nos élus.

Les vice-présidents se réunissent avec notre Comité de Direction deux fois par semaine en audio-conférence.

Ainsi, lors de notre réunion de lundi, nous avons proposé et acté deux actions – concrètes et immédiates - en faveur de notre tissu économique territorial :

- la 1ère : apporter un « fonds de soutien » aux entreprises, artisans, commerçants, etc. à hauteur de 200 000 €.

Il nous apparait juste et responsable de réinjecter, en urgence, cette recette supplémentaire dégagée en 2020 au titre de notre Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les modalités de versement de cette « aide » vous seront précisées très prochainement ;

- la 2ème : une page facebook « Manger local en Terres de Normandie » a été créée par l'Intercom il y a quelques jours. Cette page vise à mettre en lien consommateurs et producteurs. Elle compte déjà, près de 3000 abonnés, preuve de sa pertinence s'il en était besoin. Nous avons besoin de bien identifier sur toutes nos communes, l'ensemble des producteurs qui voudraient bénéficier de cette mise en réseau et de ce service direct « consommateur-producteur ».

Je vous saurais gré de bien vouloir relayer cette initiative auprès de votre entourage. Une carte interactive de géolocalisation va bientôt venir compléter ces dispositifs.

La mobilisation de tous est cruciale pour soutenir le monde agro-économique de notre territoire.

Voilà, je ne serai pas plus long, comme vous, je suis submergé d'informations et souhaite donc être le plus pertinent possible en termes d'informations à vous relayer.

Je reste, et les services de l'Intercom, restent à votre disposition pour répondre à vos demandes, qu'elles qu'en soient la nature ou l'origine. Je reviendrai vers vous dans quelques jours, pour vous présenter de nouvelles initiatives de notre collectivité en soutien à nos populations et opérateurs économiques et sociaux.

D'ici là, je n'ai qu'un souhait à formuler, prenez soin de vous et des vôtres... »

Jean-Claude ROUSSELIN Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

- ✓ Allégements fiscaux
- ✓ Report de loyers ou de redevances
- ✓ Report de la facturation taxe de séjour
 - √ Concession d'aménagement
 - ZAC de Malbrouk
 - ✓ Contacts utiles

ZOOM sur... le report d'échéances sociales

et/ou fiscales (Ursaff et impôts)

REPORT D'ÉCHÉANCES SOCIALES - Ursaff

· POUR LES ENTREPRISES :

https://www.urssaf.fr/portail/home.html

- · POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS :
- Pour les professions libérales : https://www.urssaf.fr/portail/home.html
- Pour les artisans/commerçants: https://www.secu-independants.fr/

PLUS D'INFOS SUR:

https://www.urssaf.fr/portail/ home/actualites/toutelactualite-employeur/mesuresexceptionnelles-pour-les.html

Pour toutes difficultés dans le paiement des impôts :

covid.dge@finances.gouv.fr

Mais aussi via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel du service des impôts des entreprises.

REPORT D'ÉCHÉANCES FISCALES -SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DGFL

· POUR LES ENTREPRISES (ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation, si pas de comptable): http://www.experts-comptables-normandie.fr/

Il est possible de demander au service des impôts des entreprises (SIE) le report sans pénalité du règlement de vos prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).

· POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

https://www.impots.gouv.fr/portail/ rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » Toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant. Informations complémentaires: https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751

· CONCERNANT LES CONTRATS DE MENSUALISATION POUR LE PAIEMENT

DE LA CFE OU DE LA TAXE FONCIÈRE

Possibilité de suspendre sur impots.gouv.fr

Modèle de demande, disponible sur le site à adresser au service des impôts des entreprises ; voir « Documentation utile » à la page :

www.impots.gouv.fr/portail/node/9751



BON A SAVOIR

Remise d'impôt direct

Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement, vous pouvez solliciter, auprès du comptable public, un plan de règlement afin d'étaler ou reporter le paiement de votre dette fiscale. Si vos difficultés ne peuvent pas être résorbées par un plan d'étalement, vous pouvez solliciter, dans les situations les plus difficiles, une remise partielle ou totale des impôts directs (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale, par exemple). Le bénéfice de ces mesures gracieuses est soumis à un examen individualisé des demandes tenant compte de la situation et des difficultés financières des entreprises.



Report de loyers ou de redevances

L'État a demandé aux opérateurs une souplesse de traitement en proposant des échéanciers, tout comme il a sollicité la plus grande vigilance de la part des banques pour l'octroi de prêts. Il vous faudra en cas de besoin prendre attache auprès de chacun de vos fournisseurs, dont votre propriétaire pour votre loyer professionnel.

Concernant les commerces des centres commerciaux, le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) a d'ores et déjà invité ses membres bailleurs à suspendre les loyers pour l'échéance d'avril.

Le Centre d'affaires

Pour soulager les entreprises installées dans nos locaux intercommunaux et si elles le sollicitent, l'Intercom peut, sous certaines conditions, suspendre leur loyer du mois d'avril. Ses agents se tiennent à la disposition des petites entreprises ou artisans qui ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique, et pour lesquels un accompagnement est nécessaire pour comprendre les conditions d'éligibilité de ces différentes mesures. Les agents restent joignables par mail et actualisent toutes ces informations sur Internet et Facebook.

Renseignements

Marie-Laure César - Gestionnaire du centre d'affaires Centre d'Affaires - 6 ter rue Jacques Philippe Bréant 27300 Bernay Email : centredaffaires@bernaynormandie.fr - Tél. : 02.79.18.01.10



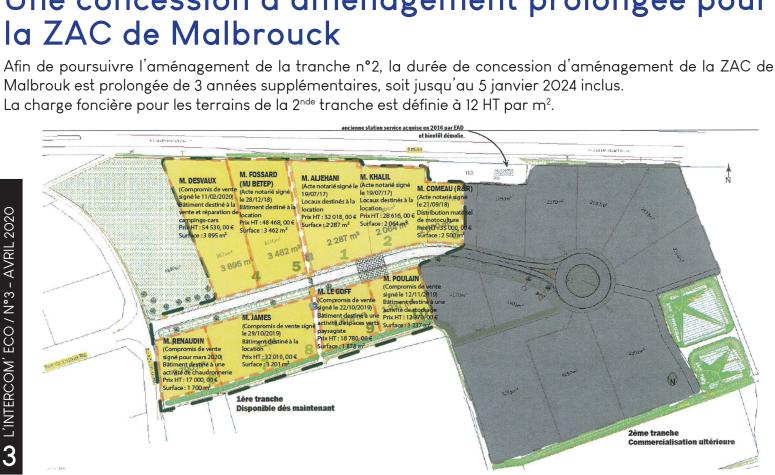
Report de facturation de la taxe de séjour pour les professionnels du tourisme

1 1 %

Compte-tenu des difficultés de trésorerie que rencontrent les entreprises du secteur du tourisme, une suspension avec report de la facturation de la taxe de séjour a été mise en place . Ainsi, les versements du produit de la taxe de séjour du 4^{ème} trimestre 2019 sont reportés à une date ultérieure.

Une concession d'aménagement prolongée pour la ZAC de Malbrouck

Malbrouk est prolongée de 3 années supplémentaires, soit jusqu'au 5 janvier 2024 inclus.



Stéphanie DUBS

Directrice déléguée aux services techniques et opérationnels et habitat / Gestion de la ZAC de Maison Rouge (Bosrobert)

Tél.: 02.32.43.50.06

s.dubs@bernaynormandie.fr

Marie-Laure CESAR

Gestionnaire du Centre d'Affaires Tél.: 02.79.18.01.10 centredaffaires@bernaynormandie.fr

CELLULE D'APPUI AUX ENTREPRISES

Une seule adresse:

ibtn-covid-urgences@bernaynormandie.fr

Pour répondre à toutes vos interrogations

Suivez également l'actualité à destination du monde économique sur www.bernaynormandie.fr

et sur

IIntercom Bernay

Préfecture de l'Eure : http://www.eure.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19-Vie-economique-entreprises-salaries-agriculteurs

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) :

CCI France: entreprises-coronavirus@ccifrance.fr

ou 01 44 45 38 62

CCI Portes de Normandie : info-eure@normandie.cci.fr

juitads

ou 02 32 38 89 44. Un numéro unique de crise est en place : 02 32 100 520 https://www.normandie.cci.fr/2020/03/13/le-coronavirus-covid-19-et-lentreprise-ccin/

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) :

CMA France: InfoCovid19@cma-france.fr

ou 01 44 43 43 85

Chambre d'agriculture de l'Eure :

accueil@eure.chambagri.fr ou 02 32 78 80 00

https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/ coronavirus/

La Direccte Eure:

norm-ud27.direction@direccte.gouv.fr ou 02 32 31 86 50 http://normandie.direccte.gouv.fr/Eure

Groupement Inter professionnel de l'Arrondissement de Bernay (GIAB) : http://www.giab.fr

Informations complémentaires

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises : https://www.economie. gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises?xtor=ES-29-[BIE_SpécialCoronavirus_20200327]-20200327-[https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Une cellule de crise a été mise en place par la Région et l'Etat pour répondre aux interrogations des chefs d'entreprises. Ces derniers peuvent appeler le numéro unique 02.35.52.22.00 ou envoyer un email à l'adresse : covid19-eco@adnormandie.fr.

En complément, la Région Normandie et la Banque des Territoires ont confié à l'association France Active Normandie l'animation d'un fonds d'amorçage associatif (FAA) et un contrat d'apport associatif (CAA), adaptés au renforcement des fonds propres des associations d'utilité sociale :

- qui contacter? France Active Normandie au 02 31 06 16 32;
- qui contacter pour le rééchelonnement des échéances?

Nicolas CADOT: n.cadot@franceactive-normandie.org.

